

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES**  
**DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-cinq novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur Marc BARD.

*Date de convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2016.*

*Présents : Mesdames Odile COURCHELLE, Amandine GRAY, Nadine POINT, et Messieurs Robert ARNAUD, Daniel BARBAROSSA, Marc BARD, Jean-Pierre BRET, Bruno ROUX et Thomas SOUBEYRAND, formant la majorité des membres en exercice.*

*Absents avec pouvoir :*

- Madame Lucile FOROT avec pouvoir à Monsieur Thomas SOUBEYRAND,
- Madame Ginette ROCHEDY avec pouvoir à Madame Odile COURCHELLE,
- Madame Marie-Noëlle ROCHEDY avec pouvoir à Monsieur Marc BARD,
- Monsieur Bernard BETRANCOURT avec pouvoir à Madame Pascale PETTAVINO,
- Monsieur Francis RIOU avec pouvoir à Monsieur Robert ARNAUD.

*Absente excusée : Madame Pascale PETTAVINO.*

*Madame Odile COURCHELLE a été nommée secrétaire de séance.*

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu des délibérations prises lors de la séance du 7 octobre 2016.**

**Lecture de la décision prise par M. le Maire**

- **Décision n° 2016-04 du 16 novembre 2016** : Acceptation d'indemnités de sinistre d'un montant total de 986,52 € versées par les compagnies d'assurance MAIF et MMA, suite au sinistre survenu sur un barnum communal en juin 2016.

**Arrivée de Madame Pascale PETTAVINO**

**Finances Locales**

**Subventions 2016**

Au vu notamment des propositions faites par la commission des finances réunie en Mairie le 15 novembre 2016, les subventions suivantes ont été votées au titre de l'année 2016 pour un montant total de 13.917,00 € :

|  |        |
|--|--------|
| Aide A Domicile Ardèche (AAD 07)           | 425.00 |
| Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)     | 165.00 |
| A.D.P.C. (Protection Civile)               | 400.00 |
| ADAPEI (Amis et Parents Enfants Inadaptés) | 180.00 |
| AFSEP (Sclérose En Plaques)                | 50.00  |
| Amicale Boules                             | 260.00 |
| Amicale des Chasseurs                      | 260.00 |
| Amicale Laïque                             | 500.00 |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers               | 450.00 |
| Amis du Vieux Désaignes (AVD)              | 260.00 |



|                               |         |
|-------------------------------|---------|
| <b>Terrain "Parc Fornate"</b> |         |
| Associations de la commune    | gratuit |
| Autres                        | 50 €    |

### Indemnité de gardiennage des Eglises

Monsieur Jean-Pierre BRET ne prenant pas part aux débats ni au vote, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de l'indemnité de gardiennage des églises communales à 474,22 € à compter de l'année 2016 pour Messieurs Gervais DUGUA et Jean-Pierre BRET, gardiens résidant dans la commune.

### Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à Madame Christine JOUVENCEL, comptable du Trésor à Lamastre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, laquelle sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

### Signalétique d'Information Locale

Le projet de mise en place d'une Signalétique d'Information Locale sur la commune, estimé à 8 875,95 € HT, pourrait finalement bénéficier d'une subvention régionale (Ligne Parc) de 3 500 €, soit 40% de la dépense (au lieu des 50% prévus initialement).

Le plan de financement de l'opération serait donc le suivant :

- montant estimatif des dépenses 8 875,95 € HT
- subvention de la Région (40%) 3 500,00 €
- autofinancement communal 5 375,95 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet ainsi que son plan de financement, et sollicite l'aide de la Région.

### Demande de subvention pour la mise en place de points lumineux supplémentaires et convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SDE07

Monsieur Robert ARNAUD soumet au Conseil municipal le projet d'éclairage public établi par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche pour la mise en place de :

- 2 lampadaires supplémentaires devant le Temple,
- 1 lampadaire supplémentaire sur la façade de l'école maternelle,
- l'éclairage du parvis de l'espace culturel et scolaire avec bibliothèque.

Cette opération, estimée à 4 282,00 € ht, pourrait bénéficier d'une subvention du SDE07 de 2 141,00 € (50%).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet d'éclairage public, autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche, précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2017 de la commune, et sollicite une subvention du SDE07 pour cette opération.

### Budget principal - Décision Modificative n° 1

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative n° 1 suivante sur le budget principal :

| Désignation   | Dépenses              |                         | Recettes              |                         |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|   | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                                 |                       |                         |                       |                         |
| D 6068 : Autres matières & fournitures                |                       | 232.00 €                |                       |                         |
| <b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>      |                       | <b>232.00 €</b>         |                       |                         |
| D 023 : Virement section investissement               |                       | 7 200.00 €              |                       |                         |
| <b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>  |                       | <b>7 200.00 €</b>       |                       |                         |
| R 773 : Mandats annulés (exerc. antérieu              |                       |                         |                       | 7 432.00 €              |
| <b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>            |                       |                         |                       | <b>7 432.00 €</b>       |
| <b>Total</b>  |                       | <b>7 432.00 €</b>       |                       | <b>7 432.00 €</b>       |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                                 |                       |                         |                       |                         |
| D 2138-135 : La Source                                |                       | 7 200.00 €              |                       |                         |
| <b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>       |                       | <b>7 200.00 €</b>       |                       |                         |
| R 021 : Virement de la section de fonct               |                       |                         |                       | 7 200.00 €              |
| <b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b> |                       |                         |                       | <b>7 200.00 €</b>       |
| <b>Total</b>  |                       | <b>7 200.00 €</b>       |                       | <b>7 200.00 €</b>       |
| <b>Total Général</b>                                  |                       | <b>14 632.00 €</b>      |                       | <b>14 632.00 €</b>      |

## Commande Publique

### Espace culturel et scolaire avec création d'une bibliothèque - Avenant n° 3 au lot n° 2 "Gros œuvre - Aménagements extérieurs"

Madame Pascale PETTAVINO soumet au Conseil municipal le projet d'avenant n°3 au lot n° 2 "Gros œuvre - Aménagements extérieurs" concernant l'espace culturel et scolaire avec création d'une bibliothèque.

Cet avenant, d'un montant global de + 2 883,50 € HT, se décompose comme suit :

1/ des travaux supplémentaires pour un montant de 3 283,50 € HT liés notamment à :

- piquage du mur pour pose main courante,
- caniveau central en pavés,
- plot béton pour support luminaires,

2/ une économie, d'un montant de - 400,00 € HT, liée à l'incorporation de pavés granit.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure l'avenant n° 3 au lot n° 2 suivant :

- **Attributaire du marché** : SARL SAVEL - La Chaumette - 07410 ARLEBOSC
- **Montant du marché** : 482 548,55 € HT
- **Avenant n° 3** : + 2 883,50 € HT
- **Nouveau montant du marché** : 485 432,05 € HT (soit 582 518,46 € TTC).

## Fonction Publique

### Création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, vu son nouveau diplôme, un des agents du service technique peut prétendre à une nomination au grade supérieur, sous réserve toutefois que l'emploi correspondant existe dans la collectivité.

Afin de permettre le déroulement de carrière de cet agent, actuellement Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires), le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ème</sup> classe sur la base du même temps de travail, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

## **Intercommunalité - Adhésion au SIVU - SAIGC**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le SIVU Centre Ardèche d'Aide de proximité à l'Informatique de Gestion Communale et aux secrétariats (SAIGC). Ce SIVU gère un service de proximité répondant aux besoins des petites collectivités en matière d'assistance et de formation à l'informatique de gestion communale. Il est notamment en partenariat avec la société BERGER LEVRAULT Magnus qui le mandate pour assurer l'installation, l'assistance téléphonique et la formation des secrétaires sur ses gammes de logiciels de Gestion Communale.

La participation au SIVU comprend deux éléments :

- l'adhésion au service (fixée à 730 € en 2016, réactualisée chaque année),
- la maintenance des logiciels BERGER LEVRAULT (fixée par BERGER LEVRAULT Magnus).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au SIVU Centre Ardèche d'Aide de proximité à l'Informatique de Gestion Communale et aux secrétariats. Cette adhésion prendra effet en 2017 après approbation par le SIVU et par les communes adhérentes, de l'adhésion de la commune.

## **Domaine et Patrimoine**

### **Conditions de la vente d'une partie de l'ex-propriété DUGAND**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 février 2016 décidant du principe de la vente de la parcelle AB 162 et d'une partie de la parcelle AB 163, sises au lieu-dit "Le Village".

Il présente ensuite au Conseil Municipal un projet de mandat de vente définissant les conditions et le prix de la vente de cet ensemble immobilier, qui comprend une maison d'habitation avec terrain attenant pour une contenance totale d'environ 650 m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le prix de vente de cette propriété communale fixé à 180 000 € (prix net vendeur), et autorise M. le Maire à poursuivre la réalisation de cette aliénation et à signer tout mandat de vente.

### **Enquête publique préalable à la cession de terrain appartenant au domaine public de la commune**

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la demande de Monsieur Alexandre ECARNOT, propriétaire de l'immeuble cadastré A 132 au lieu-dit "Bouton", en vue d'acquérir une petite partie du domaine public située de part et d'autre de cette parcelle.

Considérant qu'il s'agit d'une partie d'un ancien chemin qui a maintenant disparu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161- 10 du Code rural et de procéder à l'enquête publique préalable nécessaire.

## **Culture**

### **Convention de partenariat pour le développement du service de la lecture publique - Bibliothèque de proximité**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 juillet 2016 optant pour que la bibliothèque municipale, dans ses nouveaux locaux, ait le fonctionnement d'une "Bibliothèque de Proximité".

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la convention de partenariat pour le développement du service de la lecture publique dans les bibliothèques de proximité, proposée par le Conseil départemental de l'Ardèche, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.*